

Calebasse - Bug #2561

Editer les actes depuis une facturation qui n'est pas validée.

05 mars 2013 16:37 - Mikaël Ates (de retour le 29 avril)

Statut:	Rejeté	Début:	05 mars 2013
Priorité:	Bas	Echéance:	
Assigné à:		% réalisé:	0%
Catégorie:		Temps estimé:	0:00 heure
Version cible:	2.0	Planning:	
Patch proposed:			
Description			
<p>Tant que la facturation n'est pas validée, les actes ne sont pas facturés et restent éditables. Il faudrait donc pouvoir éditer les actes depuis la facturation (pour les marquer actes perdus ou les rendre non facturables ou les mettre en pause).</p> <p>Il faudrait avoir la même fenêtre d'édition que dans la saisie des actes. Pour l'ouvrir, ajouter un icône de modification à côté de l'acte.</p>			

Historique

#1 - 11 avril 2013 17:03 - Mikaël Ates (de retour le 29 avril)

- Version cible changé de 0.4 à 0.9

#2 - 11 avril 2013 17:03 - Mikaël Ates (de retour le 29 avril)

- Assigné à Jérôme Schneider supprimé

#3 - 24 juin 2013 08:54 - Mikaël Ates (de retour le 29 avril)

- Projet changé de APS42 à Calebasse

- Priorité changé de Normal à Bas

- Version cible 0.9 supprimé

#4 - 23 juin 2014 11:08 - Mikaël Ates (de retour le 29 avril)

- Version cible mis à 2.0